

PROJET FAO-UE FLEGT PO 346 785 :**« Contribution à la mise en place d'un système national pour la traçabilité et la légalité du bois en Côte d'Ivoire »****AVIS DE RECRUTEMENT D'UN EXPERT NATIONAL****DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TÂCHES CONFIEES ET DES OBJECTIFS À ATTEINDRE****Intitulé du poste :**

Expert national

Contexte :

En vue d'entreprendre des négociations pour la signature et la mise en œuvre d'un Accord de Partenariat Volontaire destiné à éradiquer, de leurs échanges commerciaux, tout bois ou produit bois illégal et améliorer la gouvernance du secteur forêt-bois, la Côte d'Ivoire et l'Union européenne signèrent, en 2013, la déclaration commune. Dans ce cadre, la définition de la légalité et le développement d'un Système de Vérification de la Légalité (SVL) est un chantier prioritaire.

A cet effet, le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) a conduit, en 2012, une étude portant sur l'identification des besoins en matière de légalité, de vérification de la légalité et de traçabilité des bois en Côte d'Ivoire. Cette étude a été suivie par la proposition d'un « Guide de chaîne de traçabilité de bois en Côte d'Ivoire ».

Par la suite, en 2017, dans la poursuite des activités sur la traçabilité, le Secrétariat Technique Permanent (STP) a entamé une série de consultations afin de faire un état des lieux de toutes les initiatives développées en lien avec la traçabilité du bois. Ainsi, la Direction Générale du Commerce Extérieur (DGCE) et la Société Webb Fontaine qui, respectivement, administre et développe des modules d'exportation des produits, notamment bois, au niveau du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) ont été consultées. Au MINEF, la Direction de l'Informatique, des Statistiques, des Archives et de la Documentation (DISAD) qui développe le Système Intégré de Gestion des Activités Forestières (SIGAF) et la Direction de la Production et de l'Industries Forestière (DPIF) qui a mis en œuvre le projet de « Cartographie numérique des Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF) et Système d'Informations Géographiques (SIG) dédié » ont été rencontrées pour avoir une meilleure connaissance des différents systèmes développés. Il est ressorti des différentes séances de travail la nécessité d'élaborer un système national à partir des systèmes existants. Ainsi, une équipe restreinte composée de représentants du STP de l'APV-FLEGT, de la DPIF, de la DISAD et de la SODEFOR, a mené des réflexions ayant abouti à la proposition d'un système conceptuel de traçabilité qui s'appuie sur le « SIG FORET » développé dans le cadre du projet de « Cartographie numérique des Périmètres d'Exploitation Forestière et développement d'un SIG dédié » de la DPIF. Par la suite, la pertinence du système conceptuel a été vérifiée, à travers des missions de consultations des opérateurs de la filière forêt-bois, des services déconcentrés du MINEF et de la SODEFOR. Ces missions de consultations ont été également l'occasion de recueillir leurs avis et capitaliser leurs expériences pour l'amélioration de la proposition du système conceptuel.

Au vu des acquis, il apparaît nécessaire de développer un module informatique complémentaire pour la traçabilité et la légalité, afin d'aboutir à un système national de traçabilité qui pourrait prendre en compte des aspects liés à la légalité.

Une architecture du système envisagé, qui décrit les différents éléments des modules traçabilité et légalité et leurs interactions avec le « SIG FORET », a été proposée par le groupe de travail mis en place à cet effet. Ainsi donc, un expert national devra être recruté par appel à candidature en vue de développer lesdits modules.

Objectifs :

Objectif général :

- Contribuer au développement d'un système national pour la vérification de la légalité et de la traçabilité du bois en Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques :

- développer et intégrer au « SIG FORET » des modules légalité et traçabilité en version Web ;
- développer une application mobile rattachée au système ;
- former un échantillon d'acteurs de la chaîne de valeur bois à l'utilisation du système.

Profil de l'Expert National :

- Avoir une expertise d'analyste programmeur et génie logiciel ;
- Avoir une bonne maîtrise des Systèmes d'Information Géographique (SIG);
- Avoir une expérience avérée dans le développement de logiciel de dématérialisation de procédures ;
- Avoir une expertise en bases de données ;
- Avoir une expertise en développement d'applications Web ;
- Avoir une bonne connaissance des activités forestières en Côte d'Ivoire ;
- Disposer d'une expérience professionnelle avérée dans des travaux similaires.

NB : Certifier la sincérité de toutes ces informations par la production de CV.

Tâches de l'Expert National :

Sous la supervision de l'Equipe du projet et du groupe de travail traçabilité, le consultant aura 5 tâches principales :

1. **Développer les modules informatiques pour la traçabilité et légalité des bois sur la base de l'architecture proposée et du cahier des charges ainsi qu'un manuel d'utilisation (55 jours):**

Cette activité comprendra les éléments suivants :

- a. Actualisation du cahier des charges en collaboration avec le groupe de travail ;
- b. Développement module « suivi de la traçabilité » en version web ;
- c. Développement module « vérification de la légalité » en version web ;
- d. Développement d'une application mobile du système à rendre disponible sur les plateformes de téléchargement (playstore, appstore, ...) ;
- e. Elaboration d'un manuel d'utilisation ;
- f. Contribution à l'hébergement du système sur le site choisi par le MINEF.

2. **Former des agents à différents maillons de la chaîne de contrôle à l'utilisation du système de légalité et de traçabilité (20 jours):**

- a. Elaboration d'un module de Formation ;
- b. Formation des utilisateurs du système à Abidjan ;

- c. Formation des utilisateurs du système en région (Ville à préciser) ;
 - d. Elaboration d'un rapport de formation.
3. **Effectuer un test à blanc du système de vérification de la légalité et de la traçabilité avec les agents formés à son utilisation (15 jours) :**
- a. Proposition d'une méthodologie de test à valider par le groupe de travail ;
 - b. Installation du serveur intermédiaire et du système pour procéder au test à blanc du système ;
 - c. Organisation des tests à blanc ;
 - d. Elaboration de fiche pour la collecte des résultats du test à valider par le groupe de travail ;
 - e. Elaboration du rapport du test à blanc incluant des recommandations ;
4. **Adapter le système de vérification de la légalité et de la traçabilité conformément aux résultats/recommandations du test à blanc (10 jours + 10 jours de maintenance après la fin du projet)**
- a. Sur la base des recommandations issues des tests à blanc, proposition des adaptations/corrections nécessaires soumis à la validation du groupe de travail ;
 - b. Elaboration d'un rapport sur les adaptations/corrections du système de vérification de la légalité et de la traçabilité ;
 - c. Maintenance du système national de vérification de la légalité et de la traçabilité.
5. **Participer aux autres activités du projet**
- a. Participation aux réunions sur la traçabilité ;
 - b. Participation à l'atelier de clôture du projet.

Durée

La durée totale de la consultation est de 110 jours répartis comme suit :

- 55 jours pour la Tâche 1 ;
- 20 jours pour la Tâche 2 ;
- 15 jours pour la Tâche 3 ;
- 20 jours pour la Tâche 4.

Financement et mode de paiement

Le financement de l'Expert National est assuré par le Projet FAO-UE FLEGT PO 346 785 intitulé « Contribution à la mise en place d'un système national pour la traçabilité et la légalité du bois en Côte d'Ivoire » à hauteur maximum de dix millions (10 000 000) de francs CFA.

Le mode de paiement sera défini dans le contrat de l'Expert national.

Modalités de recrutement :

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant exclusivement :

- les curriculum vitae détaillés indiquant les compétences et profils recherchés ;
- une lettre de motivation ;
- une copie de la pièce d'identité du responsable du cabinet ou du Chef de mission ;
- une offre financière.

Ouverture de la soumission de candidatures : Samedi 10 avril 2021 à 00h

Clôture de la soumission de candidatures : Dimanche 18 avril à minuit

Ce dossier devra être retourné au plus tard le mercredi 14 avril 2021 à minuit aux adresses suivantes :

1. damoedmondkouadio@gmail.com
2. botebo@yahoo.fr
3. Cité Administrative, Tour C, 8^{ème} étage, porte 47

Modalités de sélection :

1. Une pré-sélection de trois (03) dossiers de candidature à l'issue de l'avis de recrutement par le Groupe de Travail **le 19 avril 2021 ;**
2. Une commission de sélection chargée d'examiner les trois (03) candidatures retenues est mise en place et est composée d'au moins quatre membres désignés du Groupe de Travail, du Coordonnateur du projet et son assistant, du responsable financier du projet ainsi que d'un représentant de la FAO-CI. La Coordination du processus APV-FLEGT pourra éventuellement participer à la sélection.
3. Examen des dossiers par la commission de sélection et entretien avec les Candidats retenus : **le Mercredi 21 avril 2021**
4. **Le candidat retenu** sera recontacté en vue d'**une réunion de cadrage** le **vendredi 23 avril 2019.**

Notation

La note finale NFinal sera calculée sur la base des pondérations suivantes :

Note technique (NT) : 80%

Note financière (NF) : 20%

$N_{Final} = 0.8 * NT + 0.2 * NF$